

Le patrimoine architectural

1. Diagnostic

Monuments historiques

2 731 édifices et ensembles bâtis (1 888 inscrits, 696 classés, 147 inscrits et classés) sont protégés au titre du Code du patrimoine, au 23/07/2009, ce qui place la région Centre en 3ème position au niveau national. Toutes les époques sont représentées : de l'Antiquité (Argentomagus, site de Drevant) au XXème siècle (bibliothèque municipale de Tours 1957, basilique Notre-Dame-de-la-Trinité à Blois 1949). Toutefois, les époques dominantes, pour les monuments de la région Centre, sont le Moyen-Age et la Renaissance.

Cette protection implique le contrôle scientifique et technique des services de l'État avant toute intervention sur les monuments protégés. Les abords du monument (périmètre des 500 m de rayon de co-visibilité) font l'objet d'une surveillance par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Sites archéologiques

La base de données Patriarche rassemble plus de 31 351 sites archéologiques, toutes périodes confondues sur la région Centre. La carte archéologique qui lui est associée sert à la gestion de ce patrimoine. Les 70 cartes de zonages archéologiques, documents d'alerte et de gestion diffusées aux maires des communes concernées, sont des documents publics destinés à l'information des aménageurs potentiels et des services chargés de l'instruction des autorisations d'aménagement.

Sites classés ou inscrits

294 sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 pour leur intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque couvrent environ 30 000 ha, soit 0,76 % du territoire régional. Les sites les plus connus sont des parcs de châteaux (Chambord, Sully-sur-Loire, Amboise), des perspectives sur des monuments historiques (abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, château de Chaumont-sur-Loire), des centres anciens (Chartres, Tours), les quais de la Loire (Blois, Orléans), mais aussi des sites de différentes natures (canal de Briare, pagode de Chanteloup, Pré-Catelan à Illiers-Combray).

Secteurs sauvegardés

Dix secteurs sauvegardés des centres villes historiques ont été créés: Bourges, Chartres, Amboise, Chinon, Loches, Richelieu, Tours, Blois, Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher, Saint-Benoît-du-Sault.

Jardins remarquables

25 jardins ont été labellisés « Jardin remarquable » ce qui place la région Centre dans les 1ères positions au niveau national.

Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

21 zones concernant 27 communes de la région ont été créées :

- Eure-et-Loir : Aunay-sous-Crécy / Crécy-Couvé, Illiers-Combray.
- Indre : Issoudun, Le Blanc.
- Indre-et-Loire : Candès-Saint-Martin, Chinon, Faye-la-Vineuse, Rochecorbon.
- Loir-et-Cher : Châteaueux, Cour-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Viâtre.
- Loiret : Beaulieu-sur-Loire, Cerdon, Châteaurenard, Ferrières-en-Gâtinais, La Ferté-Saint-Aubin, Meung-sur-Loire, Orléans, Puiseaux et la ZPPAUP dite « Rivière du Loiret » concernant les sept communes riveraines de ce cours d'eau.

Une dizaine de projets est en cours d'étude ou d'élaboration.

La préservation des vues sur la cathédrale de Chartres par une directive de protection et de mise en valeur des paysages est en cours de réalisation.

Patrimoine mondial de l'UNESCO

Deux monuments (les cathédrales de Chartres et de Bourges), la collégiale de Neuvy-Saint Sépulcre (partie du site des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle) et un « paysage culturel » (le Val de Loire entre Sully-sur-Loire -45- et Chalonnes en Pays de la Loire --49-) figurent sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les menaces d'ordre naturel sont de types très divers (gélivité de la pierre, vent, inondations, grêle, risque sismique), plus ou moins bien connues et prises en compte, étant donné le caractère tempéré du climat en temps normal. Leur impact est proportionnellement plus grave que dans d'autres régions lors de calamités majeures (tempêtes, crues).

Un inventaire des biens culturels inscrits et classés Monument historique exposés au risque des crues fortes de la Loire moyenne a été réalisé grâce au financement de l'Établissement public Loire et du Plan Loire grandeur Nature. Un programme de réduction de la vulnérabilité des quelque 600 biens exposés à ce type de risque est en cours de mise en place (mesures de prévention, de prévision et de protection).

Le développement industriel et résidentiel ainsi que la rénovation de l'habitat existant (en particulier dans les zones urbaines) font peser une menace constante et diffuse de suppression et surtout de dénaturation sur les monuments protégés et leurs abords comme sur les zones archéologiques.

Le patrimoine rural non protégé n'est plus financé directement par l'Etat depuis 2005, les crédits ont été transférés aux départements.

Les 3 parcs naturels régionaux de la région Centre (Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche) ont défini un projet de développement économique fondé sur la préservation et la mise en valeur des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

2. Objectifs de référence

Engagements internationaux :

- Charte de Venise relative à la conservation et la restauration des monuments et des sites (1965)
- Convention du Patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO le 21 novembre 1972
- Convention de Grenade du Conseil de l'Europe pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (1976)
- Charte de Florence relative à la sauvegarde des jardins historiques (décembre 1982)
- Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000, ratifiée par la France (la loi du 13 octobre 2005)
- Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique du 16 janvier 1992 dite Convention de Malte
- Charte de l'ICOMOS sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique ratifiée en octobre 1996

Références nationales :

Concernant l'archéologie :

- le Code du patrimoine et le décret du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Concernant les monuments historiques et leurs abords :

- le Code du patrimoine et les décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913 (Décrets du 22 juin 2009 (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, contrôle scientifique et technique))

Concernant l'architecture :

- le Code du patrimoine et les décrets d'application de la loi 77-2 du 3 janvier 1977

Concernant les secteurs sauvegardés :

- le Code du patrimoine
- le Code de l'urbanisme

Concernant les sites et monuments naturels :

- le Code de l'environnement
- le Code du patrimoine
- le décret d'application de la loi du 2 mai 1930

Concernant les ZPPAUP :

- le Code du patrimoine
- le décret du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- la circulaire du 4 mai 2007 en application du décret sus-nommé

Concernant l'affichage et la publicité :

- le Code de l'environnement
- le décret du 21 novembre 1980 valant règlement national de publicité
- le décret du 24 février 1982 valant règlement national des enseignes

Concernant la Directive paysagère :

- le Code de l'environnement
- Décret du 11 avril 1994 pris pour l'application de l'article 1er de la loi du 8 janvier 1993

Concernant les Parcs naturels régionaux :

- le Code de l'environnement

Concernant le label « Jardins remarquables » :

- la circulaire n°2004-003 du 17 février 2004 relative à la politique en faveur des parcs et jardins
- la circulaire du 29 octobre 2009 relative au label « Jardin remarquable »

Concernant les Aérogénérateurs :

- La loi de programme n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (Zones de développement éolien)
- La circulaire territorialisation du Grenelle (mars 2009) pour la mise en place d'un schéma régional climat, air, énergie (SRCAE) qui établira notamment les potentiels de la région en matière d'énergies renouvelables

3. Enjeux environnementaux

La préservation et la mise en valeur des monuments historiques, des secteurs sauvegardés, des ZPPAUP, du paysage et du patrimoine mondial sont des enjeux majeurs pour la qualité du cadre de vie.

La **construction de parcs éoliens** en milieu rural et ouvert (Beauce et Champagne Berrichonne, notamment) conduit à l'implantation d'éoliennes de grande hauteur sans équivalent visuel. Cela représente un nouvel enjeu pour la région, qui doit déterminer la capacité d'accueil des territoires concernés par cette nouvelle forme d'énergie, au regard de la protection du patrimoine et des paysages.

Le prix du foncier en Ile-de-France génère une demande accrue sur les départements limitrophes (Eure-et-Loir, Loiret) ou sur les départements facilement accessibles par le TGV (Indre-et-Loire).

4. Orientations stratégiques

La qualité de notre cadre de vie est jugée très importante par l'ensemble des citoyens.

Témoignage de la mémoire collective, le patrimoine joue en effet un rôle nouveau dans la constitution du paysage contemporain. Il ne s'agit plus seulement de conserver ici ou là les traces du passé, mais de les faire participer au devenir de notre environnement. La coexistence de constructions neuves et de bâtiments anciens, mais aussi les liens entre quartiers existants et nouvelles zones d'aménagement, sont désormais au cœur des préoccupations des citoyens.

Le patrimoine est désormais reconnu comme un matériau constitutif de notre environnement. Aussi les bâtiments et les ensembles urbains doivent-ils évoluer pour accueillir de nouveaux usages et modes de vie. Pour accompagner ces changements, des cadres souples de protection de l'existant encouragent aujourd'hui une cohabitation fructueuse entre le neuf et l'ancien.

Les services de l'architecture et du patrimoine en région Centre jouent un rôle précieux d'équilibrage entre aménagement du territoire et respect de notre héritage bâti et paysager.

5. Indicateurs

	unité	1999	2006	2009
Monuments historiques	Nombre	2500	2707	2731
ZPPAUP	Nombre arrêtés et (projet)	15 (16 communes)	15 (16 communes)	21 (27 communes)
Secteurs sauvegardés	Nombre	8	8	9 +1 en cours
Jardins labellisés « Jardin remarquable »	Nombre	ND	24	25

Source : DRAC Centre, SDAP

6. Cartographie

Néant

Liste des cartes

127

LES SITES NATURA 2000 PROPOSÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS » (SIC ET ZSC)

LES SITES NATURA 2000 PROPOSÉS AU TITRE DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » (ZPS)

LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

L'INVENTAIRE DES ZNIEFF

LES STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

LE NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN OZONE DU SEUIL DE 180 MG/M³ SUR 1 HEURE ENTRE 2006 ET 2009

LE NOMBRE DE JOURS DE DÉPASSEMENT EN PARTICULES EN SUSPENSION DU SEUIL DE 80 MG/M³ SUR 24 HEURES ENTRE 2007 ET 2008

LES ZONES VULNÉRABLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE NITRATES AVEC DATE DE CLASSEMENT EN ZONES VULNÉRABLES EXTENSION EN 2007

L'OBJECTIF D'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU « COURS D'EAU »

L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU COURS D'EAU (EN 2009)

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE

LES TENEURS MAXIMALES EN PESTICIDES DANS LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DES EAUX (UDI) EN RÉGION (2008)

LES TENEURS MOYENNES EN NITRATES DANS LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DES EAUX (UDI) EN RÉGION CENTRE (2008)

LES CAPTAGES EN AEP ABANDONNÉS ENTRE 2004 ET 2008

LES SITES POLLUÉS BASOL

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (UIOM ET CET)

LES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES

LES ZONES DE RÉPARTITION DES EAUX

LES PRESSIONS DE PRÉLÈVEMENT PAR CANTON

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE

L'OCCUPATION DES SOLS (CLC 2006)

LE TAUX D'ARTIFICIALISATION PAR CANTONS

LE TAUX DE CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES POUR 1000 HABITANTS

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DE 1962 À 2006

LA SITUATION DE L'ÉOLIEN EN 2009

LES CARRIÈRES EN RÉGION CENTRE

LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION ET LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT

LES ATLAS DES ZONES INONDABLES (ÉTAT D'AVANCEMENT)

LES ALÉAS RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES.

LA PRÉSENCE DES CAVITÉS SOUTERRAINES

LES SITES SEVESO

LES SILOS

LES DÉPÔTS D'ENGRAIS

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA RÉGION

LA DENSITÉ DE POPULATION

L'EXTENSION DES AIRES URBAINES

LES PÉRIMÈTRES DE SCOT ET D'AIRES URBAINES

L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES POS – PLU

LES SITES CLASSÉS ET INSCRITS, AVEC VAL DE LOIRE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Sigles

129

ABF	Architectes des bâtiments de France
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEP	Alimentation en eau potable
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AZI	Atlas de zones inondables
BOP	Budget opérationnel de programme
BRGM	Bureau de la recherche géologique et minière
CBNBP	Conservatoire botanique national du bassin parisien
CEE	Certificats économie d'énergie
CET	Centre d'enfouissement technique
CGDD	Commissariat général au développement durable
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLC	Corine Land Cover
CLIC	Comités locaux d'information et de concertation
CPER	Contrat de projet Etat-Région
CPNRC	Conservatoire du patrimoine naturel de la région centre
COV	Composés organiques volatiles
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DCE	Directive cadre sur l'Eau
DDE(A)	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDT	Direction départementale des territoires
DERU	Directive eaux résiduaires urbaines
DICRIM	Dossier d'information communal sur les risques majeurs
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DRE	Direction régionale de l'équipement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DUP	Déclaration d'utilité publique
Eco-PTZ	Eco prêt à taux zéro
EIE	Espace infos énergie
ERU	Eaux résiduaires urbaines
ETM :	Éléments trace métallique
GES	Gaz à effet de serre
HQE	Haute qualité environnementale
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
ICPE	Installations classées pour la protection environnementale
Ktep	Kilo tonne équivalent pétrole
LOLF	Loi organique pour la loi de finances
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MEEDDM	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer
MH	Monuments historiques
MNHN	Musée national d'histoire naturelle
OM	Ordures ménagères
PCS	Plan communal de sauvegarde
PCT	Plans climat territoriaux
PEFC	Pan European Certification Forest Council
PER	Profil environnemental régional
PDEDMA	Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PLH	Plan local d'habitat
PLU	Plans locaux d'urbanisme

PNR	Parc naturel régional
PM2,5, PM10	Particule médiane 2,5µm ou 10µm
PNA	Plans national d'action
PNB	Point noir du bruit
PNSE	Plan national santé environnement
POS	Plan d'occupation des sols
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PREDAMA	Plan régional d'élimination de déchets autres que déchets ménagers et assimilés
PREDAS	Plan régional d'élimination de déchets des activités sanitaires
PREDD	Plan régional d'élimination de déchets dangereux
PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement
PPR	Plan de prévention des risques
PPRI	Plans de prévention des risques d'inondation
PPRT	Plans de prévention des risques technologiques
PRG	Potentiel de réchauffement global
PRSE	Plan régional santé environnement
PRQA	Plan régional de la qualité de l'air
REFIOM	Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères
REP	Réacteurs à eau pressurisée
RP	Recensement de la population
RT	Réglementation thermique
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SCER	Schéma de cohérence écologique régional
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDAP	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
SIC	Sites d'intérêt communautaire
SHON	Surface hors oeuvre nette
SINP	Système d'information sur la nature et les paysages
SOeS	Service de l'observation et des statistiques
SORAC	Schéma d'Organisation du Respect de l'Air par le Chantier.
SPC	Service de prévision des crues
SRCAE	Schéma régional climat, air, énergie
STEP	Station d'épuration
STH	Surface toujours en herbe
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
Teruti	Terre utilisation (enquête statistique)
UDI	Unité de distribution
UIOM	Unité d'incinération des ordures ménagères
UNESCO	United nations educational scientific and cultural organization
ZAC	Zone d'aménagement concertée
ZDE	Zone de développement de l'éolien
ZI	Zone industrielle
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZPPAUP	Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager
ZPS	Zone de protection spéciale
ZRE	Zones de répartition des eaux
ZSC	Zones spéciales de conservation